
POUR DIFFUSION IMMEDIATE
1er Septembre 2010

Reprise du procès pour le meurtre de la militante américaine Rachel Corrie par un tribunal israélien

Haifa, Israël - Dimanche 5 Septembre, la Cour de district d'Haïfa reprendra l'audition des témoignages dans le procès intenté par la famille de Rachel Corrie contre l'État d'Israël pour son meurtre à Rafah, Gaza. Rachel Corrie, une étudiante américaine et militante des droits de l'homme d'Olympia, Washington, a été écrasée le 16 Mars 2003, par un bulldozer Caterpillar D9R alors qu'elle protestait pacifiquement contre la démolition de maisons palestiniennes avec d'autres membres de l'International Solidarity Movement (ISM). La deuxième phase du procès devrait apporter plus de lumière sur les circonstances de sa mort et l'absence d'enquête approfondie, crédible et transparente de la part du gouvernement israélien.

Treize déclarations sous serment ont été présentées par l'État, dont celles du conducteur et du commandant du bulldozer qui a écrasé Corrie, et d'autres militaires impliqués.

"Alors que le procès dans le meurtre de notre fille Rachel reprend à Haïfa, nous sommes impatients d'entendre les témoins de l'État", a déclaré le père de Rachel, Craig Corrie. "Depuis sept ans, notre famille demande au gouvernement israélien de fournir une explication complète, crédible et honnête sur la mort de notre fille. Nous espérons et réclamons qu'ils saisisent cette occasion pour en fournir une. "

Cindy Corrie a ajouté: «Si le processus de paix qui se tient à Washington DC est d'avoir un espoir de succès, la poursuite de la vérité, de la responsabilité et de la justice pour toutes les souffrances qui ont eu lieu dans ce pays doit se dérouler avec détermination. Nous nous réjouissons de ce qui se passe dans le cas de Rachel."

L'accusation qualifie d'intentionnel le meurtre de Rachel Corrie. De plus, elle accuse le gouvernement israélien d'être responsable de la négligence des soldats israéliens et des commandants de l'armée qui ont agi imprudemment en utilisant un bulldozer blindé de l'armée sans tenir compte de la présence de civils non armés et non violents et qui n'ont pas pris les

mesures appropriées et nécessaires pour protéger la vie de Rachel, en violation des obligations conformément au droit israélien et au droit international.

Le gouvernement israélien affirme que le meurtre de Rachel Corrie a eu lieu dans le cadre d'un conflit armé dans une zone militaire fermée et qu'il devrait être considéré comme un «acte de guerre», ou une «opération de guerre", déchargeant les soldats responsables de toute responsabilité en vertu de la loi israélienne. Le gouvernement avait plaidé un non-lieu en déclarant que le gouvernement israélien était immunisé contre une telle accusation basée sur une théorie juridique controversée que les actions de l'armée israélienne à Rafah, Gaza, devraient être considérées comme des «actes d'État." Enfin, le gouvernement israélien affirme que Rachel Corrie a agi au mépris total de sa vie et qu'elle est responsable de sa propre mort.

«Au bout de sept ans, la famille de Rachel Corrie aura une chance d'entendre les témoignages de ceux qui sont responsables de sa mort, a déclaré l'avocat Hussein Abou Hussein, qui représente la famille. "Cette action en justice est une étape importante pour tenir pour responsables non seulement ceux qui ont échoué à protéger la vie de Rachel, mais aussi le système défectueux de l'investigation militaire qui n'est ni impartiale ni approfondie."

Les dates des audiences sont actuellement fixées au 5, 6 et 21 septembre et au 7, 17 & 18 octobre devant le juge Oded Gershon à la Cour de district d'Haïfa, 12 Palyam St., Haifa, Israël. Les séances sont prévues de 9 à 16h. Pour voir les changements d'horaires et vous inscrire pour recevoir les prochains communiqués de presse, consultez www.rachelcorriefoundation.org.

Pour toute demande de renseignements, contactez:

Stacy Sullivan
stacy@rachelcorriefoundation.org
Tel (Israel): 972-52-952-2143